

Les organismes Hlm attribuent chaque année environ 10 000 logements à des femmes victimes de violences et à leurs enfants

Deux ans après le lancement du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, les Hlm tirent un premier bilan de leur contribution sur le volet logement à cette grande cause nationale¹.

Les organismes Hlm se sont largement impliqués pour développer une offre adaptée au relogement des femmes victimes de violences, afin de répondre au mieux à la diversité des situations rencontrées :

- 62% des organismes Hlm mettent à disposition des logements de manière pérenne à des femmes victimes de violences conjugales ;
- 53% pratiquent la sous-location ou l'intermédiation locative, en lien avec des acteurs locaux spécialisés ;
- 40% se sont impliqués depuis 3 ans dans la création d'une offre d'hébergement d'urgence ;
- 65% ont noué des partenariats avec des acteurs de la lutte contre les violences conjugales.

On dénombre par ailleurs environ 10 000 attributions annuelles de logements sociaux à des femmes victimes de violence et à leurs enfants.

Enfin, 40% des organismes Hlm ont mis en place des formations ou des sensibilisations de leurs salariés aux violences conjugales. Des actions d'information et de communication en direction des locataires ont été engagées par 42% des organismes.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat : « *C'est à une mobilisation générale et collective que l'on assiste dans le Mouvement Hlm en faveur de la lutte contre les violences conjugales. Les organismes Hlm jouent pleinement leur rôle en permettant aux femmes victimes et aux enfants co-victimes de reprendre pied, leur offrant un logement et les accompagnant dans un nouveau départ. C'est une illustration supplémentaire de la mission sociale que remplissent aujourd'hui les organismes Hlm au service de la société dans son ensemble.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soënard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 / 07 64 57 85 66

¹ Enquête menée en juillet 2021 auprès de 171 organismes Hlm, soit 36% des organismes Hlm.